

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.150.B

Salle de spectacles
La Nef : contrat de
coréalisation du
spectacle de
"Children of bodom"

LE HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.150.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD

**SALLE DE SPECTACLES LA NEF : CONTRAT DE CORÉALISATION DU SPECTACLE DE
"CHILDREN OF BODOM"**

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Pour la nouvelle saison, la Nef propose le concert exceptionnel de « Children of bodom » le 16 mars 2017, groupe américain emblématique de la scène rock'n'roll extrême.

Le montant du contrat de coréalisation s'élève à 6 500€ HT avec un reversement des recettes de billetterie à hauteur de 80 % après le dépassement du seuil de rentabilité de la soirée calculé sur les dépenses effectivement engagés pour la bonne tenue du spectacle.

La Nef prendra par ailleurs à sa charge la restauration et l'hébergement.

Considérant que le concert proposé est conforme aux objectifs d'animation du territoire angoumois et de rayonnement culturel,

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de coréalisation de « Children of Bodom » passé avec la société K Productions 55 Bd Bijou Plage 06 160 Antibes Juan Les Pins.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit contrat,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe « La Nef » - chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19 décembre 2016

Affiché le :

19 décembre 2016